

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 693

31 mars 2009

SOMMAIRE

Abervale MP S.A.	33257	Molitor Consult S.A.	33226
Adomto	33259	Newluxco 4	33259
Aequis S.à r.l.u.	33245	Oplux I S.à r.l.	33218
Allfin International S.A.	33232	Otito Properties S.A.	33234
Arial Sporting S.A.H.	33237	Parlay Finance Company S.A.	33233
Babcock & Brown Lux 1 S.à r.l.	33251	Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SI-CAR	33258
Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l.	33251	Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l.	33244
Baker Street Holdings, S. à r.l.	33224	Picigemme S.à r.l.	33259
Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. Sicar	33221	PIE Group II S.à r.l.	33238
BI-Invest Holdings	33227	POMARCO S.A. Holding	33262
Borges S.à r.l.	33260	Promotions Holdings S. à r.l.	33254
Bristol Investments S.A.	33227	Scope Investments S.à r.l.	33226
C.E.C.R.H. International S.A.	33228	Sunday Holdings S.à r.l.	33261
CEE Mezzanine Finance SA	33233	Tecto Luxembourg S.A.	33245
Chez Ana Paula S.à r.l.	33260	Travienta Investment S.A.	33231
Davidson Brothers S.A.	33244	Trella S.A.	33228
Empe A.G.	33218	TRM Europe S.A.	33229
Ergovil S.A.	33260	T.T.I. (Terrestrial Technology International) S.A.	33257
Espal S.A.	33252	T.T.I. (Terrestrial Technology International) S.A.	33258
Geosite M S.à r.l.	33234	Varna Investments Holding S.A.	33231
Geosite V S.à r.l.	33226	Vega Investments S.à r.l.	33224
GSM Gold S.A.	33259	Vestcar S.A.	33258
Horsburgh & Co S.A.	33254	Vitality Holdings S.à r.l.	33238
Javis-Monte Holdings S.à r.l.	33261	Vivaldi Europe S.A.	33237
Jonathan Finance Holding S.A. SPF	33258	Waste Solutions Luxembourg S.A.	33221
Kirchberg Handels GmbH	33227		
Meigerhorn Echandens S.à r.l.	33253		
Meigerhorn II Morges S. à r.l.	33253		

Empe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 40.514.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 11/03/09.

Signature.

Référence de publication: 2009035354/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02585. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Oplux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 116.547.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of February.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OP Holdings Limited, a company incorporated under the law of the Cayman Islands, with registered office at Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands,
duly represented by Mr. Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Grand Cayman on 18th February 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as shareholder of Oplux I S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 116.547) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1420 dated 24 July 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The shareholder resolves to amend article 7 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The Managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3 The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers."

Second resolution

The shareholder resolves to amend article 9.5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast provided that, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one (1) Class A manager and one (1) Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

Third resolution

The shareholder resolves to amend article 10 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" 10. Representation.

10.1 Subject to article 10.3, the Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

10.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

10.3 If the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager."

Fourth resolution

The shareholder resolves to appoint Grahame Ivey, born on 15 June 1958 in London, United Kingdom, and with professional address at 48 Grosvenor Street, W1Y 6DH London, United Kingdom, as manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

Fifth resolution

The shareholder resolves to appoint Craig Sinfield-Hain, born on November 4, 1972 in Illinois, USA, and with professional address at Investcorp House, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain, as manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

Sixth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the shareholder resolves to divide the managers into class A and class B as follows:

Class A Managers:

- Mr Grahame Ivey, prenamed
- Mr Craig Sinfield-Hain, prenamed

Class B Managers:

- Mr Hermanus R.W. Troskie, lawyer, born on May 24, 1970 in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at L-2134 Luxembourg, 56 rue Charles Martel;
- Mr John B. Mills, director, born on February 28, 1969 in Cape Town, South Africa, with professional address at L-2134 Luxembourg, 58 rue Charles Martel.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OP Holdings Limited une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1102, Iles Caïmans,

dûment représentée par Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Grand-Cayman le 18 février 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en qualité d'associé de Oplux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 116.547) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1420 en date du 24 juillet 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas être nécessairement associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B."

Deuxième résolution:

L'associé décide de modifier l'article 9.5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" 9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, au moins un (1) gérant de Catégorie A et un (1) gérant de Catégorie B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion."

Troisième résolution

L'associé décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" 10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.3, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

10.2 La Société est également valablement engagée par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

10.3 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B."

Quatrième résolution

L'associé décide de nommer Grahame Ivey, né le 15 juin 1958 à Londres, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au 48 Grosvenor Street, W1Y 6DH London, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'associé décide de nommer Craig Sinfield-Hain, né le 4 novembre 1972 en Illinois, USA, et ayant son adresse professionnelle à Investcorp House, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé décide de diviser les gérants en classe A et classe B comme suit:

Gérants de classe A:

- Monsieur Grahame Ivey, prénommé
- Monsieur Craig Sinfield-Hain, prénommé

Gérants de classe B:

- Monsieur Hermanus R.W. Troskie, avocat, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Monsieur John B. Mills, directeur, né le 28 février 1969 à Cape Town, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7198. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036712/242/150.

(090041881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

WSL S.A., Waste Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.046.

Auszug des Protokolls der ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Februar 2009

"Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass Herr Henri CAPRASSE zum 11.11.2008 aus dem Verwaltungsrat ausgetreten ist und nimmt seinen Rücktritt an.

Zweiter Beschluss

An seine Stelle ernennt die Generalversammlung zum neuen Verwaltungsratsmitglied:

Herrn Bruno ABRAM, wohnhaft in I-39018 Terlan, St.-Peter-Weg 12, geboren in Bozen (Italien), am 4. November 1957.

Sein Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes zusammen mit einem der anderen Verwaltungsratsmitglieder erforderlich. Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates verpflichtet."

Münsbach, den 18. Februar 2009.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Dr Gregor KUBATTA

Delegierter des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2009035509/820/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

BRIF SCA SICAR, Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.704.

In the year two thousand nine, on the nineteen of February.

Before Us, Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Philippe MORALES, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the general partner of the "société en commandite par actions" "BALKAN RECONSTRUCTION INVESTMENT FINANCING S.C.A. SICAR", in abridged "BRIF SCA SICAR", with registered office at 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 113704, incorporated by a deed of the undersigned notary of 23 January 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 305 of 10 February 2006 (the "Company") whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on 29 January 2009, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's general partner (the "General Partner") on 16 February 2009, a certified copy of these resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at twenty four million four hundred fourteen thousand seven hundred and ten Euro (EUR 24,414,710.-) represented by:

- one hundred (100) Management Shares held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share
- two million four hundred and forty-one thousand three hundred and seventy-one (2,441,371) Ordinary Shares held by the Limited Shareholders with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

II.- Pursuant to Article 5.2 of the Articles, the Company's authorised capital, including the issued share capital, is set at one hundred seventy million Euro (EUR 170,000,000.-), divided into one hundred (100) Management Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share, and sixteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred (16,999,900) Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

III.- Pursuant to the Articles, the General Partner has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 5.1 of the Articles so as to reflect the increase of capital.

IV.- The General Partner, in its resolutions adopted on 16 February 2009 and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed share capital, under the same conditions of the previous increase of share capital resolved by him pursuant to resolutions taken on 26 September 2008, by the amount of two hundred and thirty-four thousand nine hundred and thirty Euro (EUR 234,930.-), in order to raise it from its present amount of twenty four million four hundred fourteen thousand seven hundred and ten Euro (EUR 24,414,710.-) to an amount of twenty four million six hundred and forty-nine thousand six hundred and forty Euro (EUR 24,649,640.-) by the creation and the issue of twenty-three thousand four hundred and ninety-three (23,493) new Ordinary Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Ordinary Shares.

V.- The General Partner further accepted subscription for twenty-three thousand four hundred and ninety-three (23,493) new Ordinary Share entirely subscribed and fully paid for the amount of ten Euro (EUR 10.-) per new Ordinary Share, for a total amount of two hundred and thirty-four thousand nine hundred and thirty Euro (EUR 234,930.-), plus sixty-five thousand seventy-five Euro and sixty-one cents (EUR 65,075.61) for the share premium.

Proof of the payment, making a total amount of three hundred thousand and five Euro sixty-one Cents (EUR 300,005.61), has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VI.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the first paragraph of Article 5.1 of the Articles is therefore amended and shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.1. (1st paragraph).** The issued share capital of the Company is set at twenty four million six hundred and forty-nine thousand six hundred and forty Euro (EUR 24,649,640.-) represented by:

- one hundred (100) Management Shares held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, and
- two million four hundred and sixty-four thousand eight hundred and sixty-four (2,464,864) Ordinary Shares held by the Limited Shareholders with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé gérant commandité de la société en commandite par actions "BALKAN RECONSTRUCTION INVESTMENT FINANCING S.C.A. SICAR", en abrégé "BRIF SCA SICAR", ayant son siège social au 4 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 113 704, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial,

Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 10 février 2006 (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 janvier 2009, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'associé gérant commandité de la Société (l' "Associé Gérant Commandité"), prises en date du 16 février 2009 dont la copie certifiée de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à vingt quatre millions quatre cent quatorze mille sept cent dix euros (EUR 24.414.710.-) représenté par:

- cent (100) Actions de Commandité détenues par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire commandité, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

- deux millions quatre cent quarante-et-un mille trois cent soixante-et-onze (2.441.371) Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires, ayant une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

II.- En vertu de l'Article 5.2 des Statuts, le capital autorisé de la Société, incluant le capital social, est fixé à cent soixante-dix millions d'euros (EUR 170.000.000.-) divisé en cent (100) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune et en seize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (16.999.900) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

III.- En vertu des Statuts, l'Associé Gérant Commandité a été autorisé à augmenter le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 5.1 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- L'Associé Gérant Commandité, dans ses résolutions du 16 février 2009 et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital social souscrit, dans les mêmes conditions que la précédente augmentation de capital décidée par lui en vertu des résolutions prises le 26 septembre 2008, à concurrence de deux cent trente-quatre mille neuf cent trente euros (EUR 234.930.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions quatre cent quatorze mille sept cent dix euros (EUR 24.414.710.-) à vingt-quatre millions six cent quarante-neuf mille six cent quarante euros (EUR 24.649.640.-) par la création et l'émission de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt treize (23.493) Actions ordinaires nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) par action et ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

V.- L'Associé Gérant Commandité a admis ensuite la souscription de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt treize (23.493) Actions Ordinaires nouvelles, entièrement souscrites et libérées du montant de dix euros (EUR 10.-) par Action Ordinaire nouvelle, pour un montant total de deux cent trente-quatre mille neuf cent trente euros (EUR 234.930.-) plus soixante-cinq mille soixante-quinze euros et soixante-et-un cents (EUR 65.075,61) au titre de la prime d'émission.

La preuve du paiement dont le montant total est de trois cent mille cinq euros et soixante-et-un cents (EUR 300.005,61) a été rapportée au notaire instrumentant qui reconnaît ce montant expressément.

VI.- Qu'en conséquence de la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'Article 5.1 des Statuts est donc modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-quatre millions six cent quarante-neuf mille six cent quarante euros (EUR 24.649.640.-) représenté par:

- cent (100) Actions de Commandité détenues par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire commandité, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

- deux millions quatre cent soixante-quatre mille huit cent soixante-quatre (2.464.864) Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2009. Relation: EAC/2009/2122. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009036705/239/137.

(090041633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Vega Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.340.

L'adresse de l'associé suivant de la Société a changé:

- Cerberus International Ltd se situe désormais au c/o Premier Fund Services Ltd, 2nd Floor, Suite No. 2, First Commercial Centre, East Mall Drive, Freeport, Grand Bahama, the Bahamas.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vega Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009035510/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Baker Street Holdings, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.808.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Perpetum Finance Inc., a company governed by the laws of British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the companies register of Tortola under number 442283, here represented by Mrs Bérénice KUNNARI, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy delivered on February 11th, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company Baker Street Holdings, S. à r.l. a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on April 25th, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 947 on September 27th, 2005 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 107.808;

- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (250) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that he takes over on his own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company "Baker Street Holdings, S. à r.l." and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- That full discharge is granted to the Company's managers;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

- The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

L'an deux mil neuf le dix-neuf février.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société Perpetum Finance Inc., une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Tortola sous le numéro 442283, ici représentée par Madame Bérénice KUNNARI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée le 11 février 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée Baker Street Holdings, S. à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 107.808 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 947 du 27 septembre 2005;

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées;

- Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "Baker Street Holdings, S. à r.l." et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet;

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kunnari et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 mars 2009. Relation: LAC/2009/7853. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009036682/5770/90.

(090041424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Scope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.592.

L'adresse de l'associé suivant de la Société a changé:

- Cerberus International Ltd se situe désormais au c/o Premier Fund Services Ltd, 2nd Floor, Suite No. 2, First Commercial Centre, East Mall Drive, Freeport, Grand Bahama, the Bahamas.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Scope Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009035511/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05297. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Molitor Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 94.569.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires de la société MOLITOR CONSULT SA qui s'est tenue à Luxembourg en date du 29 décembre 2008 qu'à l'unanimité, les actionnaires ont décidé de renommer comme administrateurs de la société MOLITOR CONSULT S.A. la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH, établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias et Me Alain LORANG demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X septembre, et de prolonger le mandat d'administrateur de Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL demeurant professionnellement jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009035515/1268/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00819. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090039855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Geosite V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.244.

Société constituée le 17 septembre 2007 par Maître Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 2498 du 3 novembre 2007.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue le 17 février 2009 qu'est nommé en tant que Commissaire aux comptes pour une durée indéterminée, Monsieur Henri Van Schingen, 176A route de Beauraing, B-6920 Wellin.

Pour extrait
Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2009035528/279/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Bristol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.906.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société, le 22 décembre 2008.

L'assemblée générale confirme la démission de Mr Bonroy Jan de son poste d'administrateur, la reconduction du mandat d'administrateur de Mr VANGRONSVELD Hermanus jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes de 2010, la reconduction du mandat d'administrateur de Mr Goyens Alain jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes de 2009 et la reconduction du mandat de commissaire de PKF Weber & Bontemps, domicilié au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculé au R.C.S. Luxembourg sous le n° B135.187, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes de 2008.

L'assemblée générale prend note du changement d'adresse de Mr Goyens au 96, Duerfstrooss, L-9647 Doncols et que l'adresse de Mr Vangronsveld est 98, Duerfstrooss, L-9647 Doncols et non 98, Duerfstross, L-9647 Doncols.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF Weber & Bontemps
Experts comptables, réviseurs d'entreprises
Signature

Référence de publication: 2009035517/592/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

BI-Invest Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.921.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 24 février 2009:

- d'accepter la démission de Madame Nathalie Crahay comme administrateur de la Société; et
- de nommer, avec effet au 8 janvier 2009, Monsieur Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, ayant son adresse privée sis à 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme administrateur de la Société, pour un mandat expirant après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui sera tenue en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2009035519/5874/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00915. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Kirchberg Handels GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 42.236.

Le bilan au 18.12.08 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035756/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03329. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Trella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.750.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 02 mars 2009 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035522/717/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

C.E.C.R.H. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.655.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 2 mars 2009 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035523/717/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

TRM Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 139.310.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Fabio MASTROSIMONE, private employee, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as special proxy holder of "TRM EUROPE S.A.", a société anonyme, having its registered office at 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-139 310 (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary, of 05 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1641 of 03 July 2008, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2157 of 04 September 2008,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 4 February 2009 and 5 February 2009, an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at two million five hundred thousand euro (2,500,000.- EUR) divided into one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of twenty euro (20.- EUR) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article THREE (3) of the Company's articles of association, the corporate share capital may be increased from its present amount up to ten million euro (10,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of twenty euro (20.- EUR) each and that pursuant to the same Article THREE (3), the Board of Directors of the Company is authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in their meetings of 4 February 2009 and 5 February 2009 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article THREE (3) of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of four million five hundred thousand euro (4,500,000.- EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of seven million euro (7,000,000.- EUR) by the creation and issue of two hundred and twenty-five thousand (225,000) new additional shares, each share with a par value of twenty euro (20.- EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV. That the Board of Directors of the Company, in their meetings of 4 February 2009 and 5 February 2009, has accepted the subscription of the total of two hundred and twenty-five thousand (225,000) new shares with a par value of twenty euro (20.- EUR) per share, by the sole current shareholder, the company "T.R.M. HOLDINGS CORP.", a company incorporated and existing under the laws of the State of New York, established and having its registered office at 114 Green Street, New York 10012 (United States of America).

V. That all these new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, by contribution in cash to the Company, so that the total amount of four million five hundred thousand euro (4,500,000.- EUR) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase, has at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article THREE (3) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 3. 1st paragraph. "The corporate capital is fixed at seven million euro (7,000,000.-) EUR) divided into three hundred and fifty thousand (350,000) shares with a par value of twenty euro (20.- EUR) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Fabio MASTROSIMONE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de "TRM EUROPE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B-139 310, constituée le 05 juin 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1641 du 03 juillet 2008, les statuts de laquelle ont été modifiés en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2157 du 4 septembre 2008,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 4 février 2009 et 5 février 2009, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions cinq cent mille euros (2'500'000.- EUR) divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de vingt euros (20.- EUR) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article trois des statuts, le capital autorisé pourra être porté de son montant actuel à dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20.-) chacune et qu'en vertu du même Article TROIS (3), le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions du 4 février 2009 et 5 février 2009, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article TROIS (3) des statuts de la Société, a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quatre millions cinq cent mille euros (4'500'000.- EUR) en vue de porter le capital social souscrit à sept millions euros (7'000'000.- EUR) par la création et l'émission de deux cent vingt-cinq mille (225'000) actions nouvelles supplémentaires, chaque action avec une valeur nominale de vingt euros (20.- EUR) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de ses réunions du 4 février 2009 et du 5 février 2009, a accepté la souscription de la totalité des deux cent vingt-cinq mille (225'000) actions nouvelles d'une valeur de vingt euros (20.- EUR) chacune par l'actionnaire unique existant, la société "T.R.M. HOLDINGS CORP.", une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de New York, établie et ayant son siège social au 114 Green Street, New York 10012 (Etats-Unis d'Amérique).

V. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société, de sorte que la somme de quatre millions cinq cent mille euros (4'500'000.- EUR) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit le premier alinéa de l'article TROIS (3) des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. "Le capital social est fixé à sept millions d'euros (7'000'000.- EUR) divisé en trois cent cinquante mille (350.000) actions d'une valeur nominale de vingt euros (20.- EUR) chacune."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MASTROSIMONE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2009. Relation: EAC/2009/1871. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009036664/239/116.

(090041501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Varna Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.362.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 02 mars 2009 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035524/717/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Traviента Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.496.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 02 mars 2009 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035525/717/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Allfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 29.322.

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "ALLFIN INTERNATIONAL S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 23 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 48 du 23 février 1989. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 29 322. Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 26 mars 2004, lequel acte fut publié au Mémorial en date du 18 juin 2004, sous le numéro 631 et page 30263.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article PREMIER (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société;
- Modification de l'article dix (10) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

Art. 1^{er} . (2^{ème} alinéa). "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article DIX (10) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article DIX (10) se lise désormais comme suit:

Art. 10. "L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGÉ, E. BOVRISSE, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 janvier 2009. Relation: EAC/2009/615. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009036708/239/62.

(090041680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Parlay Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.785.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 février 2009 à 10.15 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Roel SCHRIJEN, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de de M. Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977 ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée; celui-ci terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Parlay Finance Company S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2009035526/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07454. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

CEE Mezzanine Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.766.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'administration tenu à Luxembourg le 3 mars 2009 à 11 h 15.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Roel SCHRIJEN, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Matthijs BOGERS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009035527/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Geosite M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.243.

Société constituée le 17 septembre 2007 par Maître Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 2511 du 6 novembre 2007.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue le 17 février 2009 qu'est nommé en tant que Commissaire aux comptes pour une durée indéterminée, Monsieur Henri Van Schingen, 176A route de Beauraing, B-6920 Wellin.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009035529/279/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07792. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Otito Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 144.328.

In the year two thousand nine, on the twenty-third of January.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "OTITO PROPERTIES S.A.", a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 180, rue des Aubépines. The company was incorporated by a deed of the undersigned notary of January 16, 2009, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is presided by Mrs Fanny MARX, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Yannick KANTOR, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EURO 9,447,744.- as to raise it from EURO 31,000.- up to EURO 9,478,744.- by the creation, the issue and the subscription by the sole shareholder of new shares of EURO 1.- each to be entirely paid up by contribution in kind in the form of his property of 7,401,610 corporate units of the company Two-Street Properties S.L., with registered office in Espalter N 2, Madrid, Spain and his property of 2,046,134 corporate units of the company La Quinta Properties SL, with registered office in Espalter N°2, Madrid, Spain.

2. Subsequent amendment of article 3, first paragraph, of the Articles of Incorporation

3. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by an amount of nine million four hundred and forty-seven thousand seven hundred and forty-four euro (EUR 9,447,744.-) so as to raise it from thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to nine million four hundred and seventy-eight thousand seven hundred and forty-four euro (EUR 9,478,744.-) by the

creation and the issue of nine million four hundred and forty-seven thousand seven hundred and forty-four (9,447,744) new shares of one euro (EUR 1,-) each.

Subscription and Liberation

The nine million four hundred and forty-seven thousand seven hundred and forty-four (9,447,744) shares are then subscribed by the existing shareholder and are fully paid up by the contribution of seven million four hundred and one thousand six hundred and ten (7.401.610) corporate units of the company Two-Street Properties S.L., with registered office in Espalter N 2, Madrid, Spain and his property of two million forty-six thousand one hundred and thirty-four (2,046,134) corporate units of the company La Quinta Properties SL, with registered office in Espalter N°2, Madrid, Spain.

The corporate units so contributed are valued at nine million four hundred and forty-seven thousand seven hundred and forty-four euro (EUR 9,447,744.-).

All formalities required by the Spanish legislation will be executed in due time.

A report has been drawn up by GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., réviseur d'entreprises, Luxembourg, dated 22 January 2009, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, which contains the following conclusion:

Conclusion:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not in relation with the number and par value of shares issued."

This report will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 3. (1st paragraph). "The corporate capital is fixed at nine million four hundred and seventy-eight thousand seven hundred and forty-four euro (EUR 9,478,744.-) divided into nine million four hundred and seventy-eight thousand seven hundred and forty-four (9,478,744) shares of one euro (EUR 1.-) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at five thousand euro.

The present share capital increase respects all fiscal provisions of the Council Directive 90/434/EEC on a common system of taxation applicable to mergers, divisions, transfer of assets and exchanges of shares concerning companies of different Member States.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OTITO PROPERTIES S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines. La société anonyme a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 janvier 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yannick KANTOR, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 9.447.744,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 9.478.744,- par la création, l'émission et la souscription par l'actionnaire unique de nouvelles actions de EURO 1- chacune et entièrement payées par un apport en nature de 7.401.610 parts sociales de la Société Two-Street Properties S.L., ayant son siège social à Espalter N 2, Madrid, Espagne et par 2.046.134 parts sociales de la Société La Quinta Properties SL, ayant son siège social à Espalter N°2, Madrid, Espagne.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions quatre cent quarante-sept mille sept cent quarante-quatre euros (EUR 9.447.744,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille sept cent quarante-quatre euros (EUR 9.478.744,-) par la création, l'émission et la souscription par l'actionnaire unique de neuf millions quatre cent quarante-sept mille sept cent quarante-quatre (9.447.744) nouvelles actions d'un euro (EURO 1-) chacune.

Souscription et Libération

Les neuf millions quatre cent quarante-sept mille sept cent quarante-quatre (9.447.744) nouvelles actions sont souscrites à l'instant même par l'actionnaire unique et sont entièrement libérées par l'apport à la Société de sept millions quatre cent un mille six cent dix (7.401.610) parts sociales de la Société Two-Street Properties S.L., ayant son siège social à Espalter N 2, Madrid, Espagne et par deux millions quarante-six mille cent trente-quatre (2.046.134) parts sociales de la Société La Quinta Properties S.L., ayant son siège social à Espalter N°2, Madrid, Espagne.

Les parts sociales ainsi apportées sont évaluées à la somme de neuf millions quatre cent quarante-sept mille sept cent quarante-quatre euros (EUR 9.447.744,-).

Toutes les formalités requises par la législation espagnole seront effectuées en dû temps.

Un rapport a été établi par GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., réviseur d'entreprises, Luxembourg, le 22 janvier 2009, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales contenant la conclusion suivante:

Conclusion (en version anglaise):

""Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not in relation with the number and par value of shares issued."

Le présent rapport sera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. (1^{er} alinéa). "Le capital social de la Société est fixé à neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille sept cent quarante-quatre euros (EUR 9.478.744,-) divisé en neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille sept cent quarante-quatre (9.478.744) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluations de frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille euros.

La présente augmentation de capital respecte toutes les dispositions fiscales de la Directive du Conseil 90/434/CEE du 23 juillet 1990 relative au régime commun fiscal applicable aux fusions, scissions, apports d'actions et échanges d'actions intéressant des sociétés d'Etats membres différents.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MARX, C. COULON-RACOT, Y. KANTOR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/960. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009036666/239/154.

(090041508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Vivaldi Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 86.345.

Les administrateurs suivants:

A.T.T.C. Management s.à r.l., A.T.T.C. Directors s.à r.l., et A.T.T.C. Services s.à r.l. ainsi que le commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a. ont démissionné de leurs mandats respectifs avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour le domiciliataire

Comexco International s.à r.l.

M. Van Hoek

Gérant

Référence de publication: 2009035533/813/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Arial Sporting S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 55.118.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 16 avril 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Madame Beatrice GRIFONI de sa fonction d'administrateur de la société.

Le Conseil d'Administration décide de coopter, et ce avec effet immédiat, Monsieur Simon TORTELL, juriste, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valleria, VLT 08 à Malte, en remplacement de Madame Beatrice GRIFONI, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2013.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le mandat d'administrateur de M. Monaci Naldini Jacopo est venu à échéance.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

ARIAL SPORTING S.A.H.

Francesco OLIVIERI

Administrateur

Référence de publication: 2009035534/8516/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vitality Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.754.

In the year two thousand and nine on the 23rd day of January.

Before us, Maître Jacques DELVAUX, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CVC European Equity IV (AB) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461;

2. CVC European Equity IV (CDE) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

AND

3. CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504.

All hereby represented by Mme Caroline RONFORT, employee, having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of three proxies established on 23rd January 2009.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing parties are the existing shareholders of (the "Shareholders") of Vitality Holdings S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 140 754, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jacques Delvaux, dated 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2090, on 28 August 2008, page 100303.

- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and have knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Shareholders have decided to deliberate on the points of the following

Agenda

(1) Change of the corporate name of the Company, and subsequent amendment of the provisions of "Article 4 - Denomination" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "PIE Group II S.à r.l.".

(2) Modification of the corporate object of the Company and subsequent amendment of the provisions of "Article 2 - Corporate object" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" **Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

2.7 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

(3) Modification relating to the manner of appointment and removal of the director(s) (gérants) and subsequent amendment of the provisions of "Article 7.1 - Appointment and Removal" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by résolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting.

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

(4) Decision to change the delegation of the powers of representation of the Company and subsequent amendment of the provisions of "Article 7.3.2 - Representation and Signatory Power" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" Art. 7. 3. Representation and Signatory power.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two members of the board of directors (conseil de gérance)."

(5) Decision to modify the provisions of "Article 15 - Modification of Articles" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg."

(6) Acceptance of the resignation of Mr. Richard Perris as director (gérant) of the Company;

(7) Appointment of Mr. Søren Vestergaard-Poulsen, Mr. Geert Duyck, and Corporate Finance Consult BVBA, as additional directors (gérants) of the Company;

- That the present meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly considered and may validly deliberate on all the items of this agenda.

- That, on the basis of the agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders, represented as stated here above, resolved to change the corporate name of the Company into PIE Group II S.à r.l. and to restate "Article 4 - Denomination" of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

" Art. 4. Denomination. The Company shall have the denomination "PIE Group II S.à r.l.".

Second resolution

The Shareholders resolved to change the corporate object of the Company and subsequently amend the provisions of "Article 2 - Corporate object" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

2.7 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Third resolution

The Shareholders resolved to modify the manner of the appointment and removal of the director(s) and as a consequence resolved to amend the provisions of "Article 7.1 - Appointment and Removal" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by résolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting.

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants)."

Fourth resolution

The Shareholders resolved to change the delegation of the powers of representation of the Company and subsequently amend the provisions of "Article 7.3.2 - Representation and Signatory Power" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

"7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two members of the board of directors (conseil de gérance).

Fifth resolution

The Shareholders resolved to modify the provisions of "Article 15 - Modification of Articles" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg."

Sixth resolution

The Shareholders resolved to accept the resignation of Mr. Richard Perris as director (gérant) of the Company with immediate effect and grant him a full discharge for the performance of his duties until the present day.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to appoint:

- Mr. Søren Vestergaard-Poulsen, born on 8 July 1969 in København (Denmark), having his professional address at 31 Bredgade, 3rd Floor, 1260 Copenhagen K, (Denmark),

- Mr Geert Duyck, born on 27 February 1964 at Kortrijk (Belgium), having his professional address at Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Brussels, (Belgium).

AND

- Corporate Finance Consult BVBA, a company having its registered office at Brabantdam 74 C, B-9000 Gent (Belgium), registered in the register of commerce in Gent Belgium under no. 193813, represented by Mr. Steven Buyse as additional directors of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1800.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CVC European Equity IV (AB) Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461,

2. CVC European Equity IV (CDE) Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393,

et

3. CVC European Equity Tandem GP Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504.

Ci - après représentées par Mme Caroline RONFORT, demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé données le 23 janvier 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les parties comparantes sont les associés existants (les "Associés") de Vitality Holdings S.à.r.l. (la "Société"), société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite sous le numéro B 140 754 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2090 du 28 août 2008, page 100303.

- Que le capital social étant entièrement présent ou représenté à la présente assemblée et les Associés, présents ou représentés, déclarent avoir eu et prises connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.

- Que les Associés ont décidé de délibérer sur les points suivants l'ordre du jour:

Ordre du jour

(1) Modification de la dénomination sociale de la Société et conséquente modification des dispositions de l' "Article 4 - Dénomination" des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "PIE Group II S.à r.l." "

(2) Modification de l'objet social de la Société et conséquente modification des dispositions de l' "Article 2 - Objet Social" des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.7 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun."

(3) Modification des dispositions relatives à la nomination et révocation des gérants et conséquente modification des dispositions de l' "Article 7.1 - Nomination et Révocation" des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 7.1. Nomination et Révocation.

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoient à son remplacement.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants."

(4) Modification des dispositions relatives aux pouvoirs de représentation de la Société et conséquente modification des dispositions:

" Art. 7.3.2. Représentation et Signature Autorisée.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

(5) Décision de modifier les dispositions de l' "Article 15 -Modification des statuts" des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg."

(6) Acceptation de la démission de M. Richard Perris de sa fonction de gérant de la Société;

(7) Nomination de M. Søren Vestergaard-Poulsen, M. Geert Duyck et de Corporate Finance Consult BVBA comme nouveaux gérants de la Société.

- Que la présente assemblée, au sein de laquelle est présente ou représentée l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et est compétente pour délibérer sur tous les points de l'agenda.

- Que, sur base de l'ordre du jour, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, ont décidé de changer la dénomination de la Société en "PIE Group II S.à r.l." et de modifier l' "Article 4 - Dénomination" des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "PIE Group II S.à r.l.""

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier des dispositions de l' "Article 2 - Objet Social" des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.7 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun."

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier des dispositions relatives à la nomination et révocation des gérants et par conséquent, de modifier des dispositions de l' " Article 7.1 - Nomination et Révocation" des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 7.1. Nomination et Révocation.

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoient à son remplacement.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants."

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier des dispositions relatives aux pouvoirs de représentation de la Société et conséquente modification des dispositions:

" Art. 7.3.2. Représentation et Signature autorisée.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé modifier les dispositions de l' "Article 15 -Modification des statuts" des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg."

Sixième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter la démission M. Richard Perris de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

Les Associés ont décidé de nommer:

- M. Søren Vestergaard-Poulsen, ayant son adresse professionnelle au 31 Bredgade, 3ème étage, 1260 Copenhague K (Danemark), né à København (Danemark), le 8 juillet 1969;

- M, Geert Duyck, ayant son adresse professionnelle Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, (Belgique), né à Kortrijk (Belgique) le 27 février 1964, et

- Corporate Finance Consult BVBA, une société belge ayant son adresse professionnelle au Brabantdam 74 C, B-9000 Gent (Belgique), enregistrée au registre du commerce de Gent Belgique sous no. 193813, laquelle est représenté par M. Steven Buyse.

comme nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

33244

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à € 1800.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les noms, prénoms, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 27 janvier 2009, LAC/2009/3094: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société pré nommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/02/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009036662/208/335.

(090041469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Davidson Brothers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.009.

Extrait des minutes de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 février 2009

En date du 23 février 2009 les membres du Conseil d'Administration de la Société ont adopté la résolution suivante:

- de déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation concernant cette gestion à Luxembourg Corporation Company SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat, sa fonction expirant lors l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2013;

Luxembourg, le 23 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur Délégué

Doeke van der Molen

Représentant permanent

Référence de publication: 2009035569/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.426.

Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 20 février 2009

Je soussigné, Gregor Klaedtke, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S. à r. l., une société dont le siège social est à Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Révoquer Monsieur Hille-Paul Schut dont l'adresse professionnelle est 20, Rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant de la société;

2. Désigner Monsieur Patrick Lsurger, dont l'adresse professionnelle est 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminé;

3. Désigner Monsieur Mirko Fischer, dont l'adresse professionnelle est 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.
CVI GVF (Lux) Master S.à r.l.
Gregor Klaedtke
Gérant

Référence de publication: 2009035591/9416/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Tecto, Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 5 janvier 2009

L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Peter Verstuyft, Boudewijn Baert et René Jungbluth en tant qu'administrateurs avec effet au 1^{er} janvier 2009, suite à leurs lettres de démission datées du 31 décembre 2008, ainsi que la démission de M. Peter Verstuyft en tant qu'administrateur-délégué.

En conséquence, le nombre d'administration diminue de 6 personnes à 3 personnes.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009035592/9378/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Aequis S.à r.l.u., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 145.193.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Pierre LALOYUAUX, gérant, né le 29 mai 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant Val Vert 15, B-6700 Arlon (Belgique),

représenté par Maître Canan CETIN, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La Société prend la dénomination de "AEQUIS S.à r.l.u." (la "Société")

Art. 2. La Société a pour objet:

- l'exercice au Grand Duché du Luxembourg et à l'étranger d'activités de conseil et de consultance dans les domaines économiques, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de conseil économique;

- l'acceptation de mandat social dans d'autres sociétés au Grand Duché du Luxembourg ou à l'étranger;

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre, par voie privée, des obligations, billets, valeurs, créances et certificats.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société ou toute autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient le Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 6. Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la Société sera unipersonnelle, et en cas de pluralité d'associés, par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination.

Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle en cas d'un seul gérant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des gérants ou la gérance.

Art. 10. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. En cas d'associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les sociétés à responsabilité limitées

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

Art. 12. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de la tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Des résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 14. Chaque année, le gérant ou le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.

Art. 16. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été arrêtés ainsi, la partie comparante, ici représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire à l'ensemble des cinq cents (500) parts sociales et verse l'intégralité de leur prix.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500,-EUR) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la Société ayant été arrêtés ainsi, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

2. Est nommé pour une durée indéterminée en tant que gérant unique:

Monsieur Pierre LALOYAUX, gérant, né le 29 mai 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant Val Vert 15, B-6700 Arlon (Belgique)

3. Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue française suivie de la langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en français, est suivi d'une traduction anglaise. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Follows the English version of the text above:

In the year two thousand and nine, on the second day of the month of March.

Before Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Mr. Pierre LALOYAUX, manager, born on 29th May 1962 in Bruxelles (Belgium), residing at Val Vert 15, B-6700 Arlon (Belgium),

represented by Maître Canan CETIN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 2 March 2009.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Company is "AEQUIS S.à r.l.u."

Art. 2. The object of the Company is

- the providing in Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad, of any economic advisory and consultancy service, execution of any mandate regarding technical, administrative or commercial organization and the execution of any activity directly linked to the profession of economic advisor;

- acceptance of any corporate mandate in other companies in Luxembourg as well as abroad

The Company may also have as object the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance by way of loans or otherwise to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The above enumeration must be interpreted in the most extensive manner.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

In case of extraordinary political, economic or social events which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad occur or are imminent to occur, it may transfer the registered office temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which will remain the Luxembourg one despite this temporary transfer of the registered office.

Art. 5. The capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

Art. 7. Shares are freely transferable and assignable by the sole member of the Company

In case of several members, shares are freely transferable among members.

Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 8. Death, prohibition, bankruptcy or collapse of one of the members of the Company do not lead the end of the Company.

Art. 9. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by the sole member of the Company, in case of several members, these decisions are taken by a simple majority decision of the general meeting of members.

Their powers and the term of their mandates are determined at their appointment. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or by the board of managers.

Art. 10. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 11. In case of sole member in the Company, he has the powers assigned by laws and the statutes to the Board of members of a public limited company.

It's decisions are passed in minutes signed by him and set on a register listed and signed or on simple pages in such form as prescribed by Luxembourg law concerning the decisions of the board of members.

Art. 12. In case that there are more than one member, each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law on commercial companies in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (x) a majority of the members (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 13. The fiscal year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 14. Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the manager or board of managers.

Art. 15. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 16. Out of the net profit five (5) percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten (10) percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The balance may be distributed to the members upon decision of a meeting.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a members meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 17. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

Art. 18. If, and as long as one member holds all the shares, the Company shall exist as a single associate Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment.

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up, the appearing party here represented as stated here above, declared to subscribe all five hundred (500) shares of the Company and to pay them up in full.

The undersigned notary states that the Company holds the amount of twelve thousand and five hundred Euros (€ 12,500) and proof of that has been given to the notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euros (1.400.- EUR).

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:

Mr. Pierre LALOYAUX, manager, born on 29th May 1962 in Bruxelles (Belgium), residing at Val Vert 15, B-6700 Arlon (Belgium),

3. The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2009;

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in French and English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in French, is followed by a translation into English. In case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Cetin, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 mars 2009. Relation: LAC/2009/8967. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009036657/220/318.

(090041578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Babcock & Brown Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 142.885.

Extrait suite au changement d'actionnaire

Par la résolution de l'actionnaire du 19 Décembre 2008, l'actionnaire unique a décidé:

- d'approuver le transfert des 250 parts, de la société Babcock & Brown Lux 1 S.à r.l., détenues par la société Babcock & Brown European Investments S.à r.l. à la société BGP Investment S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.02.09.

Caroline BONALD / Mark DUNSTAN

Manager / Manager

Référence de publication: 2009035594/8106/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.020.

Extrait suite au changement d'actionnaire

Par la résolution de l'actionnaire du 19 Décembre 2008, l'actionnaire unique a décidé:

- d'approuver le transfert des 500 parts, de la société Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l., détenues par la société Babcock & Brown European Investments S.à r.l. à la société BGP Investment S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 02.02.09.

Mark DUNSTAN.

Référence de publication: 2009035595/8106/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Espal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg.

R.C.S. Luxembourg B 91.858.

L'an deux mille neuf, le dix mars.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ESPAL S.A.", ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II, R.C.S. Luxembourg B 91.858, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 21 février 2003, publié au Mémorial C numéro 367 du 4 avril 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 466 du 4 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean MOLITOR, expert-comptable, demeurant à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée Madame Madeleine dite Mady MOLITOR, veuve de Monsieur Michel OUSSARD, psychologue, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 48, rue Emile Mayrisch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 400 (quatre cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L- 6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1 des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer son siège social actuel de L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II à sa nouvelle adresse à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la 1^{ère} résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier à l'article 2 des statuts le 1^{er} alinéa pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Rameldange (commune de Niederanven)."

Les autres alinéas de l'article 2 des statuts restent inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont entièrement à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Molitor, M. Sensi-Bergami, M. Molitor, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mars 2009. Relation: EAC/2009/2671. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009035661/272/55.

(090040669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Meigerhorn II Morges S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Meigerhorn Echandens S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.571.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of March.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MEIGERHORN ECHANDENS HOLDING SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 139570, here represented by Mrs Sylvie Lexa, private employee, with professional address in L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of appearing party, acting in her hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove has requested the undersigned notary to enact that MEIGERHORN ECHANDENS HOLDING SARL, prenamed is the sole current partner of MEIGERHORN ECHANDENS S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6A, route de Trèves, L - 2633 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Companies' Register under section B number 139571, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 9, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1885 dated July 31, 2008 and amended by deed of notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg on October 14, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2716 on November 7, 2008.

The appearing party, represented as stated hereabove and representing the entire share capital took the following resolutions:

Resolutions:

The sole partner decides to amend the corporate name of the Company from MEIGERHORN ECHANDENS S. à r.l. into MEIGERHORN II MORGES S. à r.l. and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of MEIGERHORN II MORGES S. à r.l."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the person appearing, acting in her hereabove stated capacities, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le quatrième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MEIGERHORN ECHANDENS HOLDING SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 139570, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement à L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'elle agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter que MEIGERHORN ECHANDENS HOLDING SARL, précitée est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée MEIGERHORN ECHANDENS S. à r.l., avec siège social au 6A, route de Trèves, L - 2633 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 139571, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 juillet 2007 numéro 1885 et modifié par acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg en date du 14 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 novembre 2008 numéro 2716.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolutions:

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de MEIGERHORN ECHANDENS S. à r.l. en MEIGERHORN II MORGES S. à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de MEIGERHORN II MORGES S. à r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mars 2009. LAC / 2009 / 8631. Reçu 75.- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009036683/202/73.

(090041562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Horsburgh & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 29.633.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035760/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03332. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Promotions Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 108.697.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Promotions Investments S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

duly represented by Mr. Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 February 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as shareholder of Promotions Holdings S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 108.697) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 3 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1169 dated 8 November 2005, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The shareholder resolves to amend article 7 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The Managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3 The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers."

Second resolution

The shareholder resolves to amend article 9.5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast provided that, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one (1) Class A manager and one (1) Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

Third resolution

The shareholder resolves to amend article 10 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" 10. Representation.

10.1 Subject to article 10.3, the Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

10.2 The Company is also bound towards third parties by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

10.3 If the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager."

Fourth resolution

The shareholder resolves to appoint Grahame Ivey, born on 15 June 1958 in London, United Kingdom, and with professional address at 48 Grosvenor Street, W1Y 6DH London, United Kingdom, as manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

Fifth resolution

The shareholder resolves to appoint Craig Sinfield-Hain, born on November 4, 1972 in Illinois, USA, and with professional address at Investcorp House, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain, as manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

Sixth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the shareholder resolves to divide the managers into class A and class B as follows:

Class A Managers:

- Mr Grahame Ivey, prenamed
- Mr Craig Sinfield-Hain, prenamed

Class B Managers:

- Mr Hermanus R.W. Troskie, lawyer, born on May 24, 1970 in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at L-2134 Luxembourg, 56 rue Charles Martel;
- Mr John B. Mills, director, born on February 28, 1969 in Cape Town, South Africa, with professional address at L-2134 Luxembourg, 58 rue Charles Martel.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Promotions Investments S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 13 février 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en qualité d'associé de Promotions Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 108.697) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1169 en date du 8 novembre 2005, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B. "

Deuxième résolution:

L'associé décide de modifier l'article 9.5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" 9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, au moins un (1) gérant de Catégorie A et un (1) gérant de Catégorie B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion."

Troisième résolution

L'associé décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" 10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.3, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

10.2 La Société est également engagée par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

10.3 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B. "

Quatrième résolution

L'associé décide de nommer Grahame Ivey, né le 15 juin 1958 à Londres, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle à 48 Grosvenor Street, W1Y 6DH London, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'associé décide de nommer Craig Sinfield-Hain, né le 4 novembre 1972 en Illinois, USA, et ayant son adresse professionnelle à Investcorp House, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé décide de diviser les gérants en classe A et classe B comme suit:

Gérants de classe A:

- Monsieur Grahame Ivey, prénommé
- Monsieur Craig Sinfield-Hain, prénommé

Gérants de classe B:

- Monsieur Hermanus R.W. Troskie, avocat, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Monsieur John B. Mills, directeur, né le 28 février 1969 à Cape Town, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7202. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036723/242/150.

(090041781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Abervale MP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.086.

Le bilan au 31.12.06 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035761/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03334. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

T.T.I. (Terrestrial Technology International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.718.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035763/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03318. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

T.T.I. (Terrestrial Technology International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.718.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035766/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03320. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Jonathan Finance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.591.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009035906/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02211. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.995.

Koordinierte Statuen hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. März 2009.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2009035854/231/15.

(090040530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Vestcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.266.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mars 2009.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009035892/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Adomto, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.060.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035907/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02873. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

GSM Gold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 40.654.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035908/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02876. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Picigiemme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 38, Haerebiërg.

R.C.S. Luxembourg B 75.133.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035909/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03296. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Newluxco 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.081.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035910/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03300. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Chez Ana Paula S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 114, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 62.505.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009035912/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02842. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Ergovil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.786.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ERGOVIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009035920/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01091. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Borges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 19, rue des Hauts Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 67.312.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2001 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009035913/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02836. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Javis-Monte Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Sunday Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.492.

In the year two thousand nine, on the sixth day of March.

Before us Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Barrington Holdings International Limited, a BVI company with registered address at Trinity Chambers, P.O. Box 4301, Road Town, Tortola, BVI, registered in the Registrar of Companies of the British Virgin Island under number 546383, here represented by Ms Laure BOSSU, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given on 3 March 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of "Sunday Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on the 23 November 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 119 of 16 January 2008. The articles of association have not been amended since today;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "Javis-Monte Holdings S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company exists under the name "Javis-Monte Holdings S.à r.l." a company with limited liability."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately NINE HUNDRED EURO (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le six mars.

Pardevant, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Barrington Holdings International Limited, une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trinity Chambers, P.O. Box 4301, Road Town, Tortola, BVI, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 546383,

ici représentée par Mademoiselle Laure BOSSU, employée privée, demeurant professionnellement à Schuttrange, en vertu d'une procuration signée le 3 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société "Sunday Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23

novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 16 janvier 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en "Javis-Monte Holdings S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société existe sous la dénomination de "Javis-Monte Holdings S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Bossu, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 mars 2009. Relation: LAC/2009/8970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009036689/243/76.

(090041825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

POMARCO S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 73.440.

In the year two thousand nine, on the nineteenth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of POMARCO S.A. HOLDING, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, constituted by a deed of the undersigned notary, than residing in Hesperange, on December 10th, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 176 of February 28th, 2000.

The meeting was opened by Mr Benoît TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Maggy STRAUSS, employee, residing in Olm.

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick Sganzerla, accountant, residing professionally 17, rue des Jardiniers in L-1835 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

II. As it appears from the attendance list, all the shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve and liquidate the company;
2. Appointment of Daley Stratégies S.A. as liquidator and determination of its powers and remuneration;
3. Appointment of Sunny Invest & Trade Ltd. as auditor to the liquidation;
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
5. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and liquidate the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator Daley Stratégies S.A., a company with registered office at Jasmin Court, 35a, Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize, as liquidator of the Company.

The meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended, (the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be shall be remunerated according to standard usage.

Third resolution

The general meeting decides to appoint as auditor of the liquidation Sunny Invest & Trade Ltd., a company with registered office at Jasmin Court, 35a, Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize.

Fourth resolution

The general meeting decides to grant full and complete discharge without any reserve no restriction to the directors and statutory auditor of the company as of February 19, 2009.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euros (1,300.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POMARCO S.A. HOLDING, une société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 176 du 28 février 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Sganzerla, expert comptable, demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de liquider la société.
2. Nomination de Daley Stratégies S.A. liquidateur de la société et détermination de ses pouvoirs et émoluments.
3. Nomination de Sunny Invest & Trade Ltd. en qualité de commissaire à la liquidation.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la société Daley Stratégies S.A., ayant son siège social à Jasmin Court, 35a Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize.

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Sunny Invest & Trade Ltd. en qualité de commissaire à la liquidation, une société ayant son siège social Jasmin Court, 35a Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge sans restrictions ni limitations aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société jusqu'au 19 février 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, P. Sganzerla, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 février 2009. Relation: LAC/2009/7043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009036713/220/131.

(090041869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.